

Montpellier, le 19/04/2024

SIGNATURE D'UN PACTE DE COOPÉRATION ENTRE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET TOULOUSE MÉTROPOLE (2023-2026)

Deux métropoles résilientes au service d'une Région Occitanie
dynamique, durable et plus solidaire

Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président Toulouse Métropole, ont signé un Pacte de coopération entre les deux territoires le vendredi 19 avril au cœur de l'Opéra de Montpellier. Ce Pacte, intitulé « Deux métropoles résilientes au service d'une Région Occitanie dynamique, durable et plus solidaire » renforce ainsi les relations déjà fortement établies entre Montpellier et Toulouse.



Nous avons avec Jean-Luc Moudenc une vraie volonté de construire ensemble un partenariat structuré et durable afin de répondre aux grands défis de nos territoires, afin d'engager leurs transitions écologiques, et solidaire.

Au cœur de la Région Occitanie, en contact étroits avec nos voisins, nous portons un dynamisme et une innovation qui se traduisent au travers de ce pacte de coopération.

Cette journée riche en échanges et visites illustre parfaitement cette relation forte entre nos deux métropoles. »



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



« L'Occitanie a la chance de compter sur de nombreuses villes dynamiques. Parmi elles, Montpellier et Toulouse sont incontestablement les deux plus importants moteurs.

Je suis heureux de venir à la rencontre de mon collègue Michaël Delafosse à Montpellier, pour mieux connaître les projets ambitieux de son territoire et signer le pacte de coopération, renouvelé entre nos deux collectivités.

Une coopération renforcée sur les thèmes de l'écologie, de l'économie, de la recherche et des mobilités, sera bénéfique à nos deux métropoles et à leurs habitants. »



Jean-Luc MOUDENC

Maire de la Ville de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Ce nouveau pacte (2023-2026) est à la fois politique, stratégique et opérationnel en matière de transition écologique et énergétique, de développement économique, emploi et innovation, de démocratie participative et actions dans les quartiers prioritaires, de développement universitaire et recherche, d'attractivité touristique et culturelle, de transport et mobilités et de coopération interterritoriale.

Politique, car il réaffirme la volonté des deux exécutifs métropolitains de privilégier la coopération et la recherche de synergies à l'opposé d'une concurrence entre les deux grands pôles urbains occitans. Il exprime également le nécessaire partenariat institutionnel que les deux métropoles entendent poursuivre et amplifier avec l'Etat et avec la Région Occitanie, via l'expression de positions conjointes ainsi qu'au titre de leurs contrats territoriaux respectifs.

Il conforte leur conviction (portée par France Urbaine) que la transition de leur territoire métropolitain ne peut réussir sans leurs territoires de proximité.

Stratégique car ce pacte vise à réaffirmer la responsabilité particulière des deux métropoles, au regard de leur très forte attractivité démographique et économique, tant en termes d'entraînement et de rayonnement de l'ensemble régional que de lutte contre le réchauffement climatique.

Opérationnel car il précise les modes et actions de coopération qu'elles entendent poursuivre, développer ou renforcer, en cohérence ou en complémentarité de leurs politiques respectives. Il organise également, en appui d'une culture commune, déjà acquise, de partenariats, **une gouvernance simple susceptible d'animer la dynamique d'alliance sur la durée** et de susciter des effets d'entraînement.

Représentant, plus de 21% de la population régionale, avec 1,3 millions d'habitants (chiffres INSEE 2023), mais aussi plus de 30% des emplois et l'essentiel des forces régionales de recherche-développement comme de formation supérieure (80% des effectifs étudiants d'Occitanie), Montpellier et Toulouse ont développé une démarche de coopération et de recherche de synergie et de complémentarité avec pour objectif l'équilibre des territoires d'Occitanie.

Ainsi des synergies ont pu se développer :

- **Dans le domaine de la transition écologique et énergétique**, en affirmant des positions communes et partagées allant dans le sens de leurs PCAET respectifs,
- **Dans le domaine de la démocratie participative et de la politique de la ville**, en partageant méthodes et objectifs communs,
- **Dans le domaine du développement économique, de l'emploi et de l'innovation**, en jouant le jeu de la coopération et dans la mise en œuvre de leurs stratégies respectives de développement économique, de soutien à l'emploi et d'appui à l'innovation. Cela se traduit par la poursuite d'actions conjointes en termes de promotion internationale notamment au travers de participations communes à de grands événements internationaux (MIPIM, MICE...), par le croisement de leur feuille de route économique, en établissant des complémentarités entre les filières d'excellence, notamment dans les domaines des Industries Culturelles et Créatives, ou de la santé. Un travail est également engagé pour l'élaboration d'une gouvernance métropolitaine commune des politiques de formations et de l'emploi avec les partenaires institutionnels en associant leurs démarches respectives et leurs structures partenaires et en particulier l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole et la nouvelle agence de développement et des transitions de Montpellier.
- **Dans le domaine universitaire et de la recherche** avec un renforcement des stratégies respectives en appui à la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment dans le cadre de la mise en œuvre des « Défis clés de la Région ».
- **Dans le domaine de l'attractivité touristique et culturelle** avec la promotion touristique réciproque (« Toulouse fait sa Comédie », campagnes croisées d'affichages de promotion culturelle et touristique...) ou une coopération culturelle riche existante (coproduction lyrique Ariane à Naxos, ballet du Capitole avec Casse-Noisette...) avec notamment le soutien fort de la candidature de Montpellier au titre de capitale européenne de la Culture 2028 par Toulouse Métropole et à venir des coopérations entre les deux Opéras.

- **Dans le domaine des mobilités** : tout en restant particulièrement vigilantes quant à la réalisation des projets de LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan, les deux métropoles rappellent l'importance qu'elles attachent à la réalisation, à terme, du tronçon Toulouse-Narbonne rendu incontournable par la création de la Région Occitanie alors que les deux métropoles sont distantes de 240 kms. En attendant, elles continueront de plaider ensemble pour l'amélioration de la qualité, en durée, en matériel roulant comme en ponctualité et cadencement, de la liaison ferroviaire actuelle Montpellier-Toulouse qui reste de la responsabilité de l'Etat. Autant d'enjeux qui participent à l'équilibre des territoires et à la nécessaire transition écologique et énergétique.
- **Dans le domaine de la coopération interterritoriale** en réaffirmant l'approfondissement des relations et coopérations déjà existantes entre les 2 métropoles mais également avec l'ensemble de leurs territoires voisins et partenaires.

CONTACTS PRESSE

Nicolas PEREZ

Chef du service presse Montpellier Méditerranée
Métropole - Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 60 20 / 06 34 62 08 87
ni.perez@montpellier3m.fr

Marie LEMAHIEU-CHARRIERE

Responsable du service presse Toulouse Métropole
- Ville de Toulouse
Tél. 06 09 23 72 53
marie.lemahieu-charriere@mairie-toulouse.fr